



Commune de ROUMOULES
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du 21 JANVIER 2020

Convocation et affichage : 14 janvier 2020

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Alain COCUAUD, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL, Mme Concetta ZUNINO.
Absent excusé : M. Laurent MANUEL.

M. Sébastien MOHEN a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter le point suivant : Sinistre du Gîte 4 rue des Oliviers

Les conseillers acceptent l'ordre du jour.

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 11 décembre 2019, à l'unanimité.
- ❖ **DPU non exercé** : vente Mariano/Colpaert F88 ; Tapias/Missud Menard ZC 240 ; Zunino / Szyzman ZR 125
- ❖ **Fonds de Solidarité pour le logement** : reporté.
- ❖ **Repas des plus de soixante ans** : Demander des devis au Romulus à Roumoules, à Bondil à Moustiers et à Veith à Riez.
- ❖ **N° 2020 – 001 – Logiciel informatique mairie** : Accord pour renouveler les contrats avec maintenance et cloud pour trois ans avec la société JVS Mairistem Horizon Cloud. Faire délibération acceptant le devis proposé. À l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 – 002 - Voirie route de Puimoisson de la ferme Commandaire à la limite de la commune** : Demander le FODAC 2020 pour ce projet sur la route de Puimoisson Phase n°2 d'un montant de 12 300 euros. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. À l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 – 003 - Voirie route de Puimoisson de la ferme Commandaire à la limite de la commune** : Demander les amendes de police 2020 pour un montant de 17 200 euros. Faire délibération. À l'unanimité
- ❖ **Charge des lieutenants de louveterie** : A étudier avec les autres demandes de subvention.
- ❖ **N°2020 - 004 - Commune des Mées** : Accord pour donner une subvention exceptionnelle suite au sinistre du 1^{er} décembre 2019 d'un montant de 800 euros. Faire délibération. À l'unanimité.
- ❖ **Gîte 4 rue des Oliviers** : Monsieur Cyril Blanc nous a fait parvenir un courrier pour nous informer qu'il ne peut plus habiter dans ce logement suite au sinistre dégâts des eaux du 04/11/2019. Nous allons le transmettre à notre expert pour suite à donner.

Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

